



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 24306

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la dégradation des conditions de la prise en charge des femmes enceintes. En effet, la dimension préventive, éducative et sociale du champ de la naissance est de plus en plus réduite. Cette évolution se traduit par une augmentation des inégalités dans l'accès aux soins des plus vulnérables, d'où un accroissement des grossesses non suivies et l'abandon de la prise en charge des parents les plus en difficulté. La garantie de la sécurité dans ce domaine ne doit pas se limiter aux seules structures hospitalières, sans quoi elle risquerait d'affaiblir toute politique ciblée sur le dépistage et la prévention des risques obstétricaux. Il souhaiterait donc connaître les mesures que compte prendre le Gouvernement en vue de définir une nouvelle politique d'accompagnement de la périnatalité.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24306

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6892